

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AV2023-43 du 11 septembre 2023 de circulation pour empiètement sur la chaussée route de Mons</p>
--	---	---

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ
Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande formulée par l'entreprise TP LARDET en date du 10 septembre 2023,
Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de
protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux de pose d'une micro station et cave de rétention, un empiètement sur chaussée sera effectué sur la route de Mons du 15 au 30 septembre 2023.

ARTICLE 2: Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Fait à USSON EN FOREZ le 11 septembre 2023

Le Maire,
Nervé BEAL

